



ETUDE SUR LE MARCHÉ DOMESTIQUE DU BOIS, DES PRODUITS BOIS ET DES METIERS ASSOCIÉS EN CÔTE D'IVOIRE

Décembre 2013, Rapport



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Ministère des Eaux et Forêts

Réalisé par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Étude établie par ordre et pour le compte du :

Programme de Gouvernance Forestière (Forest Governance Programme - FGP)
avec l'appui du Programme Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité
(PROFIAB)

Responsable : Andrea Wilhelmi-Somé (Chargée de Programme)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

c/o Bureau de la GIZ en Côte d'Ivoire

01 BP 7172 Abidjan 01

Côte d'Ivoire

et dans le cadre de l'appui à l'APV-FLEGT

Auteur :

LOLO Diby Cléophas, socio-économiste (consultant RDCM)



Avec la Collaboration de :

Alain ROUSSEAU (Conseiller Technique FLEGT à la GIZ)

Lieu et date :

Abidjan, Novembre 2013

SOMMAIRE

1	ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	5
2	RESUME EXECUTIF	7
	EXECUTIVE SUMMARY.....	9
	ZUSAMMENFASSUNG	10
3	INFORMATIONS SUR L'ETUDE.....	12
3.1	Contexte.....	12
3.2	Objectif général.....	12
3.3	Durée de l'étude et grandes taches spécifiques.....	12
4	METHODOLOGIE.....	13
4.1	Organisation de l'étude.....	13
4.2	Préparation des missions sur le terrain.....	13
4.3	Problèmes rencontrés.....	14
5	MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DE TERRAIN.....	15
5.1	Critères de choix des localités visités.....	15
5.2	Localités visitées.....	16
5.3	Ordre du jour de base dans chaque localité.....	16
5.4	Informations recherchées à travers les séances de travail.....	16
5.5	Parties prenantes intéressées rencontrées.....	17
6	PRINCIPAUX RESULTATS DES MISSIONS SUR LE TERRAIN	19
6.1	Constats effectués par les parties prenantes et intéressées rencontrées.....	19
6.2	Suggestions et solutions des parties prenantes et intéressées rencontrées	29
7	RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE	30

7.1	De la Chaine de valeur filière bois	31
7.2	De la typologie des différents acteurs de la filière et leur importance relative	33
7.3	De la cartographie de la filière bois et de ses flux.....	36
7.4	De l'estimation du taux d'absorption du marché domestique par le secteur formel.	41
7.5	De l'estimation du nombre de ménages directement et indirectement tributaire de ce secteur 42	
7.6	Des recommandations d'atténuation de l'impact socio-économique d'un renforcement des contrôles de légalité.	43
7.7	De la compréhension des acteurs de la filière sur le processus FLEGT	44
8	CONCLUSION	45
9	BIBLIOGRAPHIE	46

1 ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APV	Accord de Partenariat Volontaire
BCBP	Bordereau de Circulation de Bois de Plantation
CDR	Contribution au Développement Rural
CNMCI	Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire
CTN	Comité Technique de Négociations
DCGTx	Direction et Contrôle des Grands Travaux
DPIF	Direction de la Production et des Industries Forestières du MINEF
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux)
FNISCI	Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEF	Périmètre d'Exploitation Forestière
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PND	Plan National de Développement
RDCM	Rural Development Consulting & Management
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
TIG	Travaux d'Intérêt Général

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Localités visitées lors des missions	7
Tableau 2: Les constats généraux	10
Tableau 3: Les constats liés à l'administration locale (Mairies, FRCI etc.).....	10
Tableau 4: Constats liés à la 1ère transformation: industriels (scieries, etc.) et clandestins ...	11
Tableau 5: Constats liés aux corps de métiers du bois, de l'artisanat et des PME	11
Tableau 6: Constats liés aux Eaux et Forêts (MINEF et ses démembrements)	12
Tableau 7: Quelques coûts, parafiscalité et diverses taxes	13
Tableau 8: Liste des principales suggestions et propositions.....	16
Tableau 9: Typologie des acteurs et leur importance relative	20
Tableau 10: Principaux flux de la filière bois	24
Tableau 11: Volumes de grumes transformés par région forestière, en 2012.....	25
Tableau 12 : Principaux produits secondaires en 2011 et 2012	25
Tableau 13 : Principales recommandations	27

2 RESUME EXECUTIF

La Côte d'Ivoire s'étant engagée à signer un Accord de Partenariat Volontaire (APV), du processus d'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT) à l'horizon 2017, il est nécessaire de mieux connaître l'ensemble du secteur bois ivoirien. Celui-ci se divise en deux grands marchés : celui de l'exportation, lié à l'avenir à des autorisations FLEGT, et le national, dit aussi domestique, pour l'usage urbain et rural en Côte d'Ivoire.

Quel que soit sa destination, l'ensemble du bois produit devra être conforme à la législation et garantir une exploitation durable des forêts sur l'ensemble de son territoire. Il en va de l'avenir de la Côte d'Ivoire, (ancien) pays forestier, dont la superficie des massifs forestiers est passée de 16 million à moins de 3 million d'hectares depuis l'indépendance. A ce rythme, l'économie nationale basée sur les revenus agricoles est menacée, à moyen terme, par le changement climatique et l'avancée du désert.

L'exploitation forestière qui alimente le marché domestique est essentiellement informelle, mais l'on estime à 207 500 le nombre d'emploi directs et indirects dans le secteur qui génère annuellement un revenu de 189,236 milliards de FCFA, nourrissant près de 1 660 000 personnes.

Or, la complexité de la législation et le nombre élevé de taxes, légales ou illégales, rendent le respect de la légalité, tant par les opérateurs du secteur formel qu'informel, difficile, voire impossible.

S'ajoutant à cela, l'augmentation des cultures de rente dans les massifs forestiers nécessite des négociations avec les paysans qui se sentent lésés par l'exploitation industrielle qui, dans le cadre formel, ne les dédommage pas suffisamment. Ils se retournent donc volontiers vers les exploiters clandestins qui, œuvrant avec de faibles moyens, font moins de dégâts aux cultures et payent un « meilleur » prix par arbre.

Vu la raréfaction de la ressource, les difficultés de se conformer à la légalité et la multiplication des taxes diverses rendent l'exploitation industrielle légale très coûteuse et donc essentiellement valorisable à l'export.

Le marché domestique n'arrive actuellement à survivre que grâce au circuit informel où les « tracasseries » reviennent moins chères que la légalité.

Les principales recommandations de l'étude pour diminuer la destruction du couvert végétal ivoirien sont :

- Adapter les taxes pour ne pas étrangler l'activité ;
- Trouver les moyens de formaliser les petits opérateurs,
- Réadapter la réglementation par rapport à la situation actuelle de la ressource ; et,
- Effectuer de réels contrôles.

Pour cela, il faut :

- Une volonté très affirmé du Gouvernement de prendre les mesures nécessaires;
- Une remise en cause de l'Administration forestière;
- L'application d'un code de conduite des opérateurs économiques de la filière bois ;
- Une prise de conscience de la société civile avec l'appui des partenaires au développement.

EXECUTIVE SUMMARY

The Ivorian Government has committed itself to sign a Voluntary Partnership Agreement (VPA), in the framework of the Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) EU programme, in 2017. It is therefore necessary to better understand the whole of the Ivorian forestry sector. There are two main markets: the export that will be bound to FLEGT licenses in the future and the national market also called domestic, for covering urban and rural wood needs in Côte d'Ivoire.

Whatever the final destination will be, the whole of the product wood will have to be compliant to the legislation to ensure true sustainable forest management in the country. The future of Côte d'Ivoire is at stake in this (former) forest country that has at least lost 13 million ha of the 16 million ha of forest cover since independence. At this pace, the national economy, which is based mainly on agriculture revenues, will be threatened at midterm by climate change and desertification.

Forest logging on the domestic market is mainly informal, but it is estimated that about 290 million EUR are generated yearly by 207 500 direct and indirect workers, feeding roughly 1,6 million people. At the same time, the complexity of the legislation and the number of, legal or illegal, taxes make it difficult, or even impossible, for both the formal and informal sectors to fully obey the law.

In addition, the extensions of cash crops in forests request more and more negotiations with farmers for falling. The latter feel discriminated by industrial loggers who don't pay enough for culture damages. They then turn to the informal chainsaw holders who, with less mean, make less damage while paying a better price per tree.

Considering the scarcity of the wood resources, the difficulty to obey the law and the increased pressure of taxation, legal logging becomes very expensive and only profitable through export. The domestic market only survives thanks to the informal sector where « bribes » are definitely cheaper than legality.

The study's main recommendations to reduce Ivorian forest cover destruction are:

- To adapt taxes for the viability of the sector ;
- To find means to formalize small-scale operators,
- To readapt regulation to the present resource situation; and,
- To organise real control.

Therefore, there is a need for:

- True Government will to take needed measures;
- A straightforward self-assessment of the Forest Administration;
- The implementation of a code of conduct by all wood value chain stakeholders;
- An awareness of the civil society with development partners' support.

ZUSAMMENFASSUNG

Die ivorische Regierung hat sich dazu verpflichtet, bis zum Jahr 2017, ein freiwilliges Partnerschaftsabkommen (VPA) im Rahmen des EU Programms FLEGT (Forest Law Enforcement, Government and Trade) zur Eindämmung des illegalen Holzeinschlags, zu unterzeichnen. Um eine erfolgreiche Durchführung des Vorhabens zu gewährleisten, ist es wichtig über ausreichende Kenntnisse des ivorischen Holzsektors zu verfügen. Der Sektor ist in zwei große Märkte unterteilt: Den Markt für den Export ins Ausland, der in Zukunft mit offiziellen Genehmigungen im Rahmen von FLEGT verknüpft sein wird, und den nationalen Markt („marché domestique“) für die Abdeckung des Bedarfs im städtischen und ländlichen Bereich der Côte d'Ivoire.

Unabhängig vom Zielmarkt, sollte die gesamte Holzproduktion mit den Regularien zur Legalisierung einhergehen und auf allen für die Holzgewinnung relevanten Flächen eine nachhaltige Nutzung der Wälder garantieren. Die Zukunft der Côte d'Ivoire, ehemals ein Land reich an Waldflächen, steht auf dem Spiel. Seit der Unabhängigkeit sind die bewaldeten Flächen von 16 Millionen Hektar auf 3 Millionen Hektar zurückgegangen. Werden die Rodungen in der gleichen Geschwindigkeit fortgesetzt, ist die nationale Ökonomie, die von den Erlösen aus dem Agrarsektor abhängt, unmittelbar vom Klimawandel und der fortschreitenden Desertifizierung bedroht.

Die Rodungen für den nationalen Markt finden vorwiegend im informellen Rahmen statt, wobei geschätzt wird, dass ungefähr 200.000 Personen direkt oder indirekt im Sektor beschäftigt sind und dabei ein jährliches Einkommen von ca. 290 Mio. EUR erwirtschaften, welches die Ernährung von mehr als 1,6 Mio. Personen sichert.

Die umständlichen Regelungen, die bei der Legalisierung von geschlagenem Holz beachtet werden müssen, sowie die Höhe der legalen und illegalen Gebühren die erhoben werden, machen die Legalisierung im formalen Sektor sehr schwierig, wenn nicht gar unmöglich.

Weiterhin erfordert der zunehmende Anbau von Cash-Crops in Waldgebieten einen intensiven Dialog mit der ansässigen Bevölkerung, die sich durch die industrielle forstwirtschaftliche Nutzung benachteiligt fühlt, da sie bei legalen Rodungen nicht ausreichend von den Holzfirmen entschädigt wird. Dies führt dazu, dass sich die betroffene Bevölkerung freiwillig dem informellen Sektor und illegal agierenden Holzfällern zuwendet. Diese zahlen einen besseren Preis pro geschlagenem Baum und roden oft mit einfachen Mitteln, wodurch die angrenzenden Kulturen weniger geschädigt werden.

Aufgrund der Verknappung der Ressource Holz, den Schwierigkeiten die mit der Legalisierung einhergehen und der Vielzahl an verschiedenen Gebühren die erhoben werden, ist die industrielle Nutzung sehr kostenintensiv und daher nur rentabel, wenn der internationale Markt bedient wird.

Der nationale Markt kann sich nur aufgrund des informellen Sektors erhalten, wobei Schmiergeldzahlungen sehr viel weniger Kosten erzeugen, als die Beachtung der offiziellen Regelungen beim legalisierten Holzeinschlag.

Die vorliegende Studie gibt folgende Empfehlungen zur Reduzierung der Zerstörung der ivoirischen Waldgebiete:

- Einführung eines angepassten Gebührensystems zur Dynamisierung der Aktivitäten im legalen Bereich
- Erarbeitung eines Ansatzes um kleinen Produzenten den Zugang zum formalen Sektor zu ermöglichen
- Anpassung des Regelwerks an die aktuelle Situation im Holzsektor
- Durchführung von wirksamen Kontrollen

Hierfür ist folgendes notwendig:

- Die Bereitschaft der Regierung die notwendigen Maßnahmen zu ergreifen
- Eine selbstkritische Betrachtung der zuständigen Stellen um eine Reformierung des Verwaltungsapparats im Forstsektor zu ermöglichen
- Einführung eines Verhaltenskodexes für die Akteure der Wertschöpfungskette Holz
- Sensibilisierung der Zivilgesellschaft durch Partnerorganisationen der Entwicklungszusammenarbeit

3 INFORMATIONS SUR L'ETUDE

3.1 Contexte

La Côte d'Ivoire s'étant engagée à signer un Accord de Partenariat Volontaire (APV), du processus d'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT) à l'horizon 2017, il faudra que l'ensemble du bois produit soit conforme à la législation garantissant une exploitation durable des forêts sur l'ensemble de son territoire.

La généralisation des contrôles et la disparition des coupes illégales qui alimentent actuellement le marché domestique peuvent être préjudiciables à un nombre important d'opérateurs économiques locaux dans l'informel comme pour les menuisiers et l'industrie nationale du meuble.

C'est pourquoi, une meilleure connaissance de ce secteur et de son impact socio-économique est nécessaire pour élaborer les stratégies adéquates pour le maintien d'une filière domestique du bois dans un cadre légal renforcé.

La présente étude vise donc à enrichir modestement les différents travaux en cours dont ceux effectués par le Comité Technique de négociation (CTN) de l'APV-FLEGT

NB : il faut préciser ici que le terme « Marché domestique » désigne bel et bien le marché national ou encore le marché intérieur de la Côte d'Ivoire.

3.2 Objectif général

L'objectif général de l'étude est d'analyser du point de vue socio-économique le marché domestique du bois et des produits bois, et de formuler des recommandations quant à la protection de ce secteur dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

3.3 Durée de l'étude et grandes taches spécifiques

La durée initiale de l'étude est de 20 jours, dont 10 jours de mission. Le support logistique étant fourni par la GIZ.

Les taches spécifiques consistaient à la préparation (recherche et étude de la documentation existante), à effectuer des rencontres et interview sur le terrain (Abidjan, Abengourou, San Pedro, Gagnoa et Man), et à l'élaboration des différents rapports (rapports intermédiaires et rapport final) soumis à validation.

4 METHODOLOGIE

4.1 Organisation de l'étude

Elle s'est effectuée à travers :

- L'élaboration et la validation de programmes de travail et de missions sur le terrain ;
- Des séances de briefing et de présentation avec les Responsables du projet et le CTN;
- Une recherche documentaire ;
- L'analyse et l'étude de documents ;
- La rédaction, la validation éventuelle et la diffusion de rapports (intermédiaire et final), après des séances de travail additionnelles avec certaines des parties prenantes [CTN, Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI), Collège du secteur privée du CTN, Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF) et des appels téléphoniques aux acteurs de terrains pour des vérifications.

4.2 Préparation des missions sur le terrain

Nous avons privilégié l'effet de surprise afin d'éviter que les rencontres ne soient trop préparées par les acteurs, dans le but d'avoir des informations réelles de la situation sur le terrain. De manière générale les personnes rencontrées l'ont été après des rendez-vous pris 1 ou 2 jours avant ou sans prises de rendez-vous.

Cependant, elles ont été, en grande partie, identifiées au préalable, par des voies diverses. Ce, à travers :

- La détermination de la méthode et des critères d'identification des acteurs et des parties prenantes intéressées à enquêter.

En dehors des acteurs de l'administration et du secteur privé (regroupés en collège au sein du CTN), les autres acteurs (significatifs en nombre au niveau du marché domestique) sont en grande partie membres d'office de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI). Or, cette chambre consulaire vient de renouveler il y a quelques mois et par des élections, après une longue période de léthargie, ses instances dirigeantes aux niveaux départemental, régional et national. Il nous a donc paru pertinent de nous appuyer sur ces acteurs ci-dessus cités, et bien d'autres, pour les missions sur le terrain.

- Le choix de la méthodologie de mobilisation sociale des acteurs et autres parties prenantes à adhérer au projet (Chambre nationale des Métiers de Côte d'Ivoire, diverses personnes ressources, etc.).

Au niveau sociologique, des rencontres à huis clos permettent fréquemment de recueillir de très nombreuses informations, plus ou moins vérifiées. Par contre les réunions de groupe permettent très souvent de confirmer la pertinence ou non des informations recueillies. Nous avons donc décidé de combiner les deux approches. Pour « noyer le poisson » et vaincre les éventuelles réticences dans l'identification ou la confirmation des maux qui minent la filière bois, nous avons ajouté une troisième approche qui a consisté à inviter aux séances de groupe quelques acteurs, autres que ceux de la filière bois, afin de parler de leurs préoccupations et contribuer à donner des informations potentiellement fiables à tous les niveaux.

- L'élaboration de liste de présence et d'un questionnaire d'évaluation des rencontres.

Comme indicateurs de notre passage dans les localités, nous avons élaborés des fiches de présence et des fiches anonymes d'évaluation.

- La planification et les prises de rendez-vous, si nécessaire, avec des parties prenantes et autres acteurs significatifs et représentatifs de la filière bois.

Pour marquer l'importance des rencontres, aux yeux des acteurs à rencontrer, nous avons eu l'appui des différents Responsables, aux plus hauts niveaux, du CTN, de la DPIF et de connaissances (carnet d'adresses) au niveau de la société civile. Nos fonctions antérieures et actuelles (Ancien vice-président élu de la FNISCI (patronat ivoirien), actuel membre dirigeant de l'industrie hôtelière, actuel conseiller régional, etc.) nous ont été également d'un fort appui.

4.3 Problèmes rencontrés

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures et imprévues à même d'impacter négativement les résultats des travaux à effectuer.

Cependant, et pour des raisons généralement indépendantes de notre volonté et de celles des initiateurs de l'étude, la fin du chronogramme n'a pu être respecté.

5 MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DE TERRAIN

5.1 Critères de choix des localités visités

Suite aux échanges avec certains Responsables et Experts de la filière (Conseiller Technique Processus FLEGT, Point Focal du CTN, divers Responsables du MINEF), et avec l'accord de la GIZ, nous avons retenus les 13 localités ci-dessous citées. Ce, pour cadrer avec une situation de référence socio-économique prenant en compte les activités de production de grumes, de transformation et de commercialisation de produits bois. Le nombre de jours de missions a été porté à 11.

Tableau 1 : Localités visitées lors des missions

Région forestière et chef lieu	Récapitulatif du volume marchand, lié aux billes, en m3
Abidjan, Adzopé, Akoupé	207694,84
Abengourou	96448,64
San Pedro	58558,58
Gagnoa, Divo	136824,29
Man, Guiglo, Duékoué	275668,84
Daloa	81839,28
Yamoussoukro	201457,60
Bouaké	14212,22
Total des 8 régions	1 072 704,29
RAPPEL TOTAL NATIONAL	1 176 976,97

DPIF, bilan de l'année 2012

Les localités finalement retenues, à travers leurs régions forestières, ont représenté 91,14% du volume marchand de l'année 2012.

Nous avons estimé cet échantillonnage de villes clés assez représentatif afin de recueillir des informations et données pertinentes pour la présente étude.

5.2 Localités visitées

Nous avons de ce fait visité **13 localités**, au lieu de **5 initialement prévues**, parcourant ainsi plus de **2700 kilomètres** en un cumul de 11 jours de missions :

- Abidjan (Cocody, Adjamé, Abobo, Yopougon)
- Douze (12) villes du pays: San Pedro, Soubré, Guiglo, Duékoué, Daloa, Gagnoa, Divo, Adzopé, Akoupé, Abengourou, Yamoussoukro et Bouaké.

5.3 Ordre du jour de base dans chaque localité.

Le contenu de chaque séance de travail ou de chaque interview était généralement le suivant :

- La présentation du contexte (mots clés : traçabilité, légalité, durabilité, bonne gouvernance, commerce, parrain, etc.) ;
- Les échanges (information, formation et sensibilisation réciproques des participants) sur la filière bois et le processus APV-FLEGT;
- L'obligation pour les participants, en cas d'identification ou de dénonciation de non conformités (écarts, constats, problèmes, etc.) de proposer des mesures correctives et préventives pour une gestion durable de la filière ;
- L'évaluation anonyme après chaque rencontre de groupe ;
- Les visites de terrain, si possible, avec des interviews.

NB : toutes les séances se sont déroulées, avec un esprit participatif, et dans un langage adapté aux participants, dont certains sont analphabètes.

5.4 Informations recherchées à travers les séances de travail

- La collecte de données complémentaires sur les réalités du terrain ;
- La détermination de la capacité des artisans à se professionnaliser pour la pérennité de leurs activités ;
- L'identification des insuffisances (législation, etc.), des points forts et des points faibles (gouvernance de la filière, etc.) à prendre en compte pour une bonne implémentation du processus APV-FLEGT ;

- Le recueil des informations pour la mise à jour de la chaîne de valeur de la filière bois en Côte d'Ivoire ;
- La recherche des informations disponibles pour l'évaluation et l'estimation des données statistiques et autres indicateurs socio-économiques (taux d'absorption du marché domestique par le secteur formel, nombre et impacts sur les ménages, etc.) liés à la filière bois.

5.5 Parties prenantes intéressées rencontrées

- Rencontres et participants:
 - Quatorze (**14**) rencontres avec des groupes de personnes pour un cumul de **376** participants;
 - Vingt et deux (**22**) rencontres avec de petits groupes de une à quatre personnes, pour un cumul de **70** participants ;

Soit un total cumulé de 36 rencontres avec 446 participants ;
- Corps de métiers et Responsables de la filière ayant participé aux différentes rencontres lors des missions et aussi durant la période de rédaction du rapport final:

Selon les terminologies utilisées sur le terrain de la filière bois, les corps de métiers présents aux différentes rencontres étaient :

- Des responsables (nationaux, régionaux et départementaux) de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) ;
- Des exploitants forestiers, des localistes (vendeurs de grumes et produits de 1ère transformation), des commis cubeurs, des usiniers ;
- Des membres de la CNMCI : des machinistes et des déligneurs, des scieurs traditionnels, des vendeurs et revendeurs de produits bois, des charbonniers, des ébénistes, des menuisiers, des charpentiers, des coffreurs, des vernisseurs, des tapissiers, des entrepreneurs en bâtiment, des artisans d'art, des maçons, des calligraphes, des restauratrices, des ferronniers, des électroniciens, des photographes, des hygiénistes, des mécaniciens, des électriciens, des frigoristes, des chaudronniers, des soudeurs;

- Un expert-comptable, commissaire aux comptes et liquidateur dans la filière bois, des comptables, des chefs de village, des journalistes, des informaticiens ;
- Des membres du CTN ;
- Le Directeur de la DPIF et certains de ses proches collaborateurs.



Réunion d'information, San Pedro

6 PRINCIPAUX RESULTATS DES MISSIONS SUR LE TERRAIN

6.1 Constats effectués par les parties prenantes et intéressées rencontrées

De manière globale, des constats, plus ou moins liés, ont été portés à notre attention par de nombreux acteurs et autres parties prenantes de la filière bois. C'est à l'issue de plusieurs échanges, avec des témoignages jugés pertinents, que nous avons retenu certains de ces constats contenus dans les tableaux suivants :

Tableau 2 : Les constats généraux :

DESIGNATION DES CONSTATS		LOCALITES VISITEES												
		Abidjan	San Pedro	Soubré	Guiglo	Duékoué	Daloa	Gagnoa	Divo	Adzopé	Akoupé	Abengourou	Yamoussoukro	Bouaké
Nombre de personnes rencontrées		29	77	45	45	47	14	30	21	26	9	11	56	36
1	Cherté du bois du fait de la rareté de la matière première (grumes). Les prix ont plus que doublés en 2 années		x	x	x			x					x	x
2	Cherté des produits dans les quincailleries (prix doublé ou triplé)	x			x			x						
3	Des ONG imposent leurs prix d'achats, pour les produits des artisans et des PME, sans tenir compte de leurs coûts de production et de revient: travaux à perte		x			x								
4	Le code forestier de 1965 et les textes liés sont méconnus et ne sont plus aussi adaptés au contexte actuel									x				

Tableau 3 : Les constats liés à l'administration locale (Mairies, FRCI etc.)

DESIGNATION DES CONSTATS		LOCALITES VISITEES												
		Abidjan	San Pedro	Soubre	Guiglo	Duékoué	Daloa	Gagnoa	Divo	Adzopé	Akoupé	Abengourou	Yamoussoukro	Bouaké
Nombre de personnes rencontrées		29	77	45	45	47	14	30	21	26	9	11	56	36
1	Sites de travail précaires pour les artisans et les PME (fréquentes menaces de déguerpissement par les mairies)	x	x	x			x	x						x
2	Destructions des plantations, sans dédommagement, par certains exploitants forestiers. De ce fait, les villageois préfèrent les clandestins qui font moins de dégâts. Dans tous les cas, certains sous-préfets sont complices, même des clandestins.								x	x	x			
3	Fréquentes saisies de matériels des clandestins, par des corps habillés (Eaux et Forêts, FRCI), puis reprise contre des paiements de 10 000 FCFA à 40 000 FCFA par machine						x		x				x	
4	Taxe réclamé par les FRCI, à chaque corridor, par chargement de bois clandestin: 3 000 FCFA / corridor / chargement								x					

Tableau 4 : Constats liés à la 1ère transformation: industriels (scieries, etc.) et clandestins

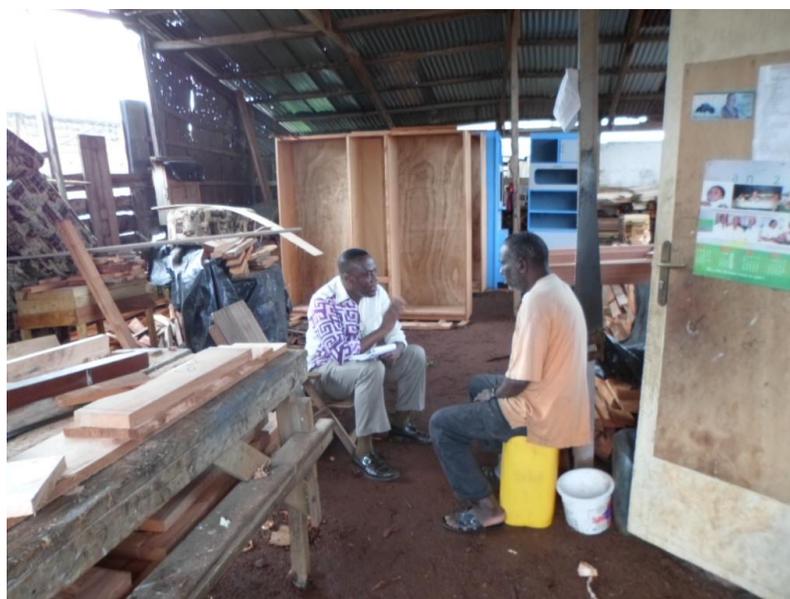
DESIGNATION DES CONSTATS		LOCALITES VISITEES												
		Abidjan	San Pedro	Soubré	Guiglo	Duékoué	Daloa	Gagnoa	Divo	Adzopé	Akoupé	Abengouro u Yamoussou kro	Bouaké	
Nombre de personnes rencontrées		29	77	45	45	47	14	30	21	26	9	11	56	36
1	Cherté et insuffisance des produits finis issus de la 1ère transformation et destinés au marché local (légal ou non)	x	x	x		x	x		x				x	
2	Refus de certaines scieries d'approvisionner souvent les marchés locaux de la zone géographique, même avec les résidus lorsque des factures leurs sont réclamées				x			x	x	x	x	x	x	x
3	Equipements obsolètes et peu performants pour la 1ère transformation (rendement, en général, de 25% à 40% pour les scieries, et pire pour le bois clandestin)		x								x		x	x
4	Les rares produits bois livrés aux marchés locaux n'ont pas les caractéristiques souhaitées par les artisans et les PME		x		x				x					
5	Les industriels (scieries) ne sont plus souvent des professionnels du secteur bois : problème de gestion et de management (selon expert-comptable, commissaire aux comptes et liquidateur)	x												



Négociants, San Pédro

Tableau 5 : Constats liés aux corps de métiers du bois, de l'artisanat et des PME

DESIGNATION DES CONSTATS		LOCALITES VISITEES												
		Abidjan	San Pedro	Soubré	Guiglo	Duékoué	Daloa	Gagnoa	Divo	Adzopé	Akoupé	Abengourou	Yamoussoukro	Bouaké
Nombre de personnes rencontrées		29	77	45	45	47	14	30	21	26	9	11	56	36
1	Faiblesse de l'esprit entrepreneurial, manque de solidarité et de cohésion, analphabétisme de certains	x		x		x	x	x			x		x	x
2	Manque d'organisation (absence de statistiques, etc.), de formation et d'assistance en gestion		x		x	x	x		x	x			x	x
3	Mauvaise gestion du matériel et des équipements, déjà insuffisants en quantité et en qualité		x	x				x	x	x			x	x
4	Les petits artisans et PME accusent les plus nantis de vouloir les faire disparaître de la filière, avec la complicité des scieries (exigence de caution d'au moins 10 millions de FCFA avant toute livraison)	x							x	x		x		
5	Pas d'accès aux sources de financements pour les activités		x	x								x		



Artisan, Gagnoa

Tableau 6 : Constats liés aux Eaux et Forêts (MINEF et ses démembrements)

DESIGNATION DES CONSTATS		LOCALITES VISITEES												
		Abidjan	San Pedro	Soubre	Guiglo	Duékoué	Daloa	Gagnoa	Divo	Adzopé	Akoupé	Abengourou	Yamousoukro	Bouaké
Nombre de personnes rencontrées		29	77	45	45	47	14	30	21	26	9	11	56	36
1	Les menuisiers et ébénistes sont accusés par des agents des Eaux et Forêts d'encourager des vendeurs et revendeurs de bois de faire un commerce illicite avec les clandestins : saisies régulières de matériel contre des paiements. Des vendeurs reconnaissent financer des clandestins	x					x	x	x		x	x	x	x
2	Trop de taxes (légales ou non) dans la filière bois, selon les artisans et les pme. Ce, en provenance des Eaux et Forêts	x	x		x	x		x	x	x				
3	Les périmètres d'exploitation sont souvent attribués à des personnes dépourvues de moyens financiers qui les utilisent pour spéculer, avec la complicité de certains agents des Eaux et Forêts	x						x		x		x	x	
4	Certains agents des Eaux et Forêts empêchent l'approvisionnement d'autres acteurs de la filière bois par des scieries, en cas de refus desdits acteurs de payer certaines taxes (produits finis et résidus)		x		x			x					x	
5	Ras le bol général contre les Eaux et Forêts, du fait des contrôles intempestifs et du racket organisés par certains agents du MINEF, avec des cotisations et/ou des amendes sans reçus	x								x	x		x	
6	Des agents des Eaux et Forêts refusent de donner la liste des documents à fournir aux scieurs clandestins qui souhaitent légaliser leurs activités				x			x		x				
7	La Sodefor ne collabore pas avec les artisans											x		

Tendances de coûts, de la parafiscalité et de diverses taxes dans la filière bois (liste non exhaustive)

Il y a lieu de noter, au préalable, que les opérateurs économiques, en dehors des grandes entreprises et groupements du secteur formel, sont généralement de petits et moyens artisans membres de la Chambre National des Métiers de Côte d'Ivoire. Ce sont ces artisans qui approvisionnent le marché domestique avec des produits de la menuiserie, de l'ébénisterie, etc.

Au niveau fiscal, ces artisans peuvent être classés en quatre catégories :

- 1^{ère} catégorie : l'artisan soumis au ticket communal journalier (environ 300 FCFA/Jour), ayant un établi, une boîte à outil manuels, un hangar ;
- 2^{ème} catégorie : l'artisan soumis à la taxe communale (patente de 4000F à 10000 FCFA/Mois selon les communes ;
- 3^{ème} catégorie : l'artisan soumis à l'impôt synthétique (environ 20000 à 60000 FCFA/Mois) ;
- 4^{ème} catégorie : l'artisan soumis au réel simplifié.

Les uns et les autres ont décrié des coûts non optimaux et les très nombreuses taxes, plus ou moins légales, qui plombent la compétitivité du secteur. Des montants ont même été donnés dans la quasi-totalité des localités où il y a eu des séances de travail. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des montants (Liste non exhaustive).

Tableau 7 : Quelques coûts, parafiscalité et diverses taxes

DESIGNATION		Tendance (en FCFA)		Légal
		Mini	Maxi	
Matières premières Grumes	Prix unitaire d'achat auprès des villageois, selon les clandestins	5 000	100 000	non
	Prix unitaire d'achat auprès des villageois, selon des chefs de village	1 500	5 000	non
Taxe liés au sous-produit sortant des scieries, et versée à des agents du MINEF	Taxe par voyage (benne de 6 roues) de résidus	5 000	5 000	
Taxe liés au convoyage d'une remorque de 40 tonnes, payée à la régie des Eaux et Forêts	Achat de 6 carnets à raison de 14000 à 18000 FCFA/carnet	84 000	108 000	
	Paie des bordereaux de livraison	10 000	10 000	
	Remplissage et signatures des 6 carnets et des bordereaux	30 000	50 000	
	Accompagnement, escorte ou frais de route	25 000	50 000	
	Authentification eventuelle des documents	10 000	20 000	
Taxe sur le charbon de bois au profit des agents du MINEF	Taxe par voyage (benne de 6 roues) de charbon de bois, à payer par le camionneur	5 000	5 000	
	Taxe sur le sac de charbon pour sortir du lieu de production, à payer par le propriétaire du charbon	200	500	non
	Taxe sur le sac de charbon à chaque barrage routier	300	300	non
Amendes de Saisies de matériels ou de produits	saisie de matériels des clandestins, par des corps habillés (Eaux et Forêts, FRCI), par machine	10 000	40 000	
	saisie de matériels (scieurs, menuisiers et ébénistes jusqu'au camion remorque de bois)	150 000	400 000	
	Taxe réclamé par les FRCI, pour un camion et par corridor, pour le bois clandestin	3 000	3 000	non
Cotisations mensuelles au profit de certains agents des Eaux et Forêts	Par dépôt de vendeur de bois de 1ère transformation	7 500		non
	Contrôle inopiné par des agents venus d'Abidjan (en moyenne 2 visites par mois)	20 000	60 000	non

DESIGNATION		Tendance (en FCFA)		Légal
		Mini	Maxi	
Agréments	Par gros vendeur de bois (grumes) et autres métiers assimilés (1ere année = 500 000 FCFA)	300 000	500 000	
	Machinistes et autres métiers assimilés		300 000	
	Par menuisier, charpentier, ébéniste et autre métiers assimilés (1ere année = 200 000 FCFA). NB: suspendu	100 000	200 000	
	Par charbonnier et autre métiers assimilés (1ere année = 100 000 FCFA)		100 000	
Autres taxes des mairies des artisans	Occupation du domaine public (montant fixé selon la mairie)			
	Plaque d'immatriculation de l'atelier (FCFA/m ² /an)	2 000		
Caution par scierie	Par groupe ou un individu plus nanti	10 000 000		
	Par menuisier pour espérer une livraison	200 000		

D'un point de vue général, la parafiscalité (formelle et informelle), comme dans de nombreux secteurs économiques de la Côte d'Ivoire, constitue le nœud gordien de la filière bois.

Nous partageons parfaitement cet avis en provenance de nombreux opérateurs économiques de la filière bois.

Un revue sommaire des taxes et redevances liées à l'exploitation forestière et aux diverses procédures donne la liste suivante :

- Les agréments divers au niveau de la chaîne de valeur bois et des produits bois ;
- Les taxes d'attribution ;
- Les taxes de superficie ;
- Les taxes de renouvellement ;
- Les taxes d'abattage vente locale ;
- Les taxes d'abattage vente export ;
- Les redevances au titre des travaux d'intérêt général (TIG) ;
- Les taxes de contribution au développement rural (CDR) ;
- Les taxes liées au permis de coupe de bois de plantation ;

- Les taxes liées à la prorogation de permis de coupe de bois de plantation ;
- Les taxes liées à l'autorisation de ramassage de rebus de bois de plantation ;
- Les taxes liées à la prorogation de l'autorisation de ramassage de rebus de bois de plantation ;
- Les taxes liées à l'autorisation de coupe d'essences à caractère spécifique ;
- Les taxes liées au bordereau de circulation de bois de plantation (BCBP) ;
- Les taxes liées au carnet de périmètre ;
- Les taxes liées au bordereau de transfert de grumes entre usines ;
- Les taxes liées à l'autorisation d'exploitation de produits secondaires ;
- Les taxes liées à l'autorisation d'installation de menuiserie et de dépôt vente ;
- Etc.

Avec un nombre aussi élevé de taxes, certains opérateurs économiques, professionnels du secteur formel, se perdent dans le respect de leurs droits et devoirs. C'est pourquoi, les artisans, au sein desquels nous avons beaucoup d'analphabètes, ont du mal à comprendre l'organisation administrative et financière de la filière bois.

Dans le souci surement d'optimiser les coûts de fabrication, des formulaires et autres bordereaux multifonctions sont imprimés pour la collecte des différentes taxes sans que des montants définis n'y soient inscrits. Cet état de fait, malheureusement, rend difficile les contrôles et laisse libre court à des dérapages (racket, etc.) de la part de certains agents du MINEF sur le terrain.

Fort heureusement, le gouvernement ivoirien vient d'élaborer deux projets de décret qui contribueront certainement à une meilleure gestion de la parafiscalité, au vu de l'extrait de communiqué qui suit :

« Communiqué du conseil des ministres du vendredi 08/11/2013

PROJETS DE DECRETS

1 - Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux décrets :

- un décret relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux et des projets d'investissements ;*
- un décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Identification des Recettes Non Fiscales.*

Ces mesures visent, d'une part, à mettre un terme au recours important et systématique à la procédure des régies, qui viole ainsi le caractère exceptionnel de ce mode d'exécution du budget, et d'autre part, à consolider le statut du Comité d'Identification des Recettes Non Fiscales, relativement à son rôle dans l'accroissement du volume des recettes non fiscales dans les prévisions budgétaires. Il s'agit globalement, dans la dynamique d'assainissement des finances publiques impulsée par le Gouvernement, d'optimiser la mobilisation et l'utilisation des ressources publiques. »

6.2 Suggestions et solutions des parties prenantes et intéressées rencontrées

Les acteurs de la filière ont été très fertiles en suggestions et en propositions de solutions. Leur début de prise de conscience collective a permis d'identifier des pistes de solutions pertinentes pour le développement et la pérennité de la filière bois :

Tableau 8 : Liste des principales suggestions et propositions

LISTE DES PRINCIPALES SUGGESTIONS ET DES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS		LOCALITES VISITEES												
		Abidjan	San Pedro	Soubré	Guiglo	Duékoué	Daloa	Gagnoa	Divo	Adzopé	Akoupé	Abengourou	Yamoussoukro	Bouaké
Nombre de personnes rencontrées		18	77	45	45	47	14	30	21	26	9	11	56	36
1	Création d'un fonds de soutien aux activités des artisans et des PME du marché domestique		x		x	x	x	x	x		x	x	x	x
2	Mettre en place un programme de formation et de renforcement des capacités des artisans et des pme de la filière bois	x			x		x	x		x		x	x	x
3	Mettre en place un programme de remobilisation, d'assistance et d'encadrement des artisans et des PME de la filière bois		x	x			x	x	x			x		x
4	Création d'une centrale d'achat pour le marché domestique	x				x	x						x	x
5	Associer les corps de métiers du secteur bois aux activités de reboisement							x		x	x		x	x
6	Diffusion et vulgarisation, par le MINEF, des conditions à remplir pour l'exercice légal de chaque métier du secteur bois				x			x	x	x				
7	Création d'un centre artisanal (site industriel) pour les métiers du bois	x		x	x									x
8	Création d'un centre de formation et de renforcement des capacités pour les métiers du bois		x	x		x							x	
9	Création d'un magasin de l'artisan (quincaillerie, etc.), type CNMCI				x			x	x				x	
10	Création d'une scierie équipée d'un four, pour les artisans et les PME, destinée au marché domestique		x			x							x	

7 RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

7.1 De la Chaîne de valeur filière bois

La chaîne de valeur filière bois, peut être définie comme l'ensemble de produits (biens ou services) et des acteurs concourant à la desserte des différents marchés (domestique et international).

Elle doit permettre de prendre conscience de l'importance de la coordination, à l'échelle nationale, du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) qui gère l'ensemble de la chaîne afin que chaque maillon apporte une valeur à optimiser.

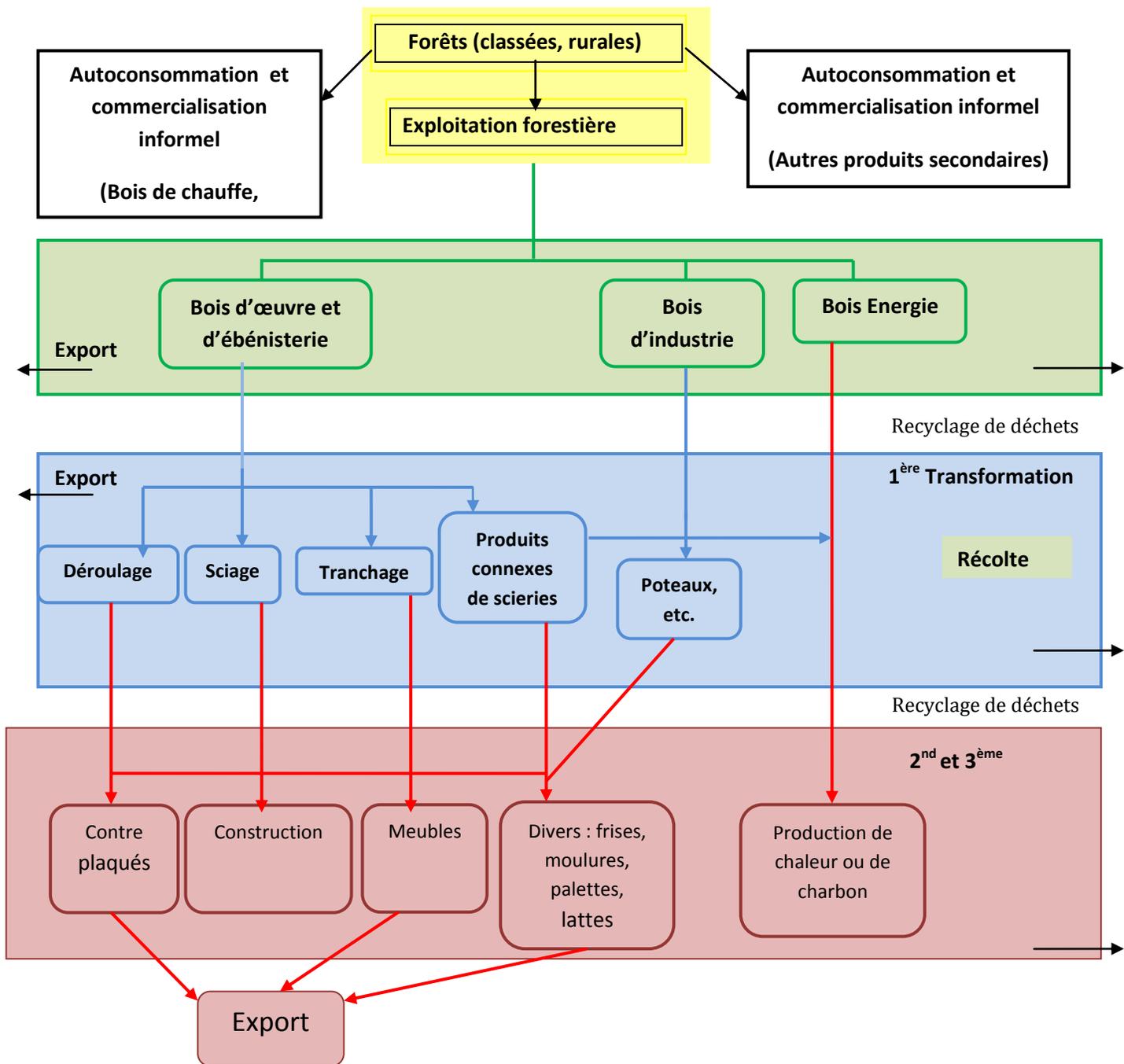
Le MINEF spécifie directement ou indirectement ce qui doit être produit, où et par qui et arbitre constamment entre l'internalisation et l'externalisation de la production et entre l'intégration et la désintégration spatiales (regroupement au même endroit de certains types de production ou au contraire leur éclatement).

L'accent doit être mis sur la capacité à attirer des investisseurs en coordonnant les activités des acteurs de la filière. L'enjeu étant alors de parvenir à un certain seuil de développement qui rend chaque acteur compétitif sur son segment (secteur d'activité et fonction au sein de ce secteur), attractif et susceptible d'engendrer des dynamiques de croissance cumulative.

Dans l'ensemble des activités entrant dans la chaîne qui permet de vendre un produit à un consommateur, quatre étapes peuvent être distinguées.

Un des enjeux de la filière est de mieux valoriser en région la richesse que représente le bois, d'une part en mobilisant mieux la ressource qui est actuellement mal exploitée, et d'autre part en apportant davantage de valeur ajoutée aux produits bois commercialisés.

En Côte d'Ivoire, le décret n°94-368 du 1^{er} juillet 1994, portant modification du décret n°66-421 du 15 septembre 1966 réglementant l'exploitation des bois d'œuvre et d'ébénisterie, de service, de feu et à charbon, organise aussi bien les exploitants forestiers que l'exploitation forestière elle-même.



Source d'approvisionnement et flux du bois

7.2 De la typologie des différents acteurs de la filière et leur importance relative

Les acteurs de la filière bois, en dehors des acteurs issus de l'Etat (Ministères, Etablissements publics, etc.) désignent toutes les personnes physiques ou morales concernées par les activités d'aménagements, d'exploitation et de commercialisation du bois. Selon leurs rôles et l'importance de leurs activités, on a les professionnels du bois et les métiers associés, dont l'ensemble des petits opérateurs économiques locaux qui opèrent souvent dans l'informel.

Selon les textes en vigueur et de par l'identification des corps de métiers, les petits opérateurs économiques locaux de la filière bois, dans leur majorité, sont d'office membres de la chambre consulaire dénommée Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI).

Les métiers de la CNMCI liés à la filière bois sont les suivants, selon les termes généralement utilisés sur le terrain :

- Les scieurs traditionnels ;
- Les machinistes et les déligneurs ;
- Les charbonniers ;
- Les ébénistes ;
- Les menuisiers ;
- Les charpentiers ;
- Les coffreurs ;
- Les vernisseurs ;
- Les tapissiers ;
- Les artisans d'art ;
- Etc.



Menuisiers, Divo

Sur le terrain, et pour de diverses raisons (formation sur le tas, pauvreté, etc.) certains artisans ne font pas de délimitation au niveau des métiers. Ainsi par exemple, un artisan peut se taxer d'être Menuisier-charpentier-coffreur. Ce qui pose des difficultés de recueil de données statistiques liées à chaque métier.

Par ailleurs la CNMCI, en dépit de quelques amalgames sur le terrain, ne reconnaît pas encore dans ses fichiers les métiers que sont :

- Les localistes (vendeurs de grumes et produits de 1ère transformation) ;
- Les commis cubeurs ;
- Les vendeurs et revendeurs de différents produits bois.

Pour ce qui concerne les statistiques, et comme le reconnaît l'Etat (Tome 2, pages 81 et 82 – PND), le secteur de l'emploi ne dispose pas d'un système de production de statistiques efficace. Son évaluation est faite à travers les modules « emploi » issus principalement des recensements généraux de la population et des Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages. Depuis 2002, aucune statistique officielle n'est publiée. La périodicité et l'irrégularité de ces opérations de collecte ne permettent pas de disposer à temps, de données sur l'emploi.

Néanmoins, au vu des informations recueillies auprès d'importants acteurs de la filière (DPIF, collègue du secteur privé, CNMCI, artisans sur le terrain, etc.) nous avons pu, en notre modeste avis, effectuer des estimations réalistes, fiables et pertinentes dans le tableau ci-dessous.

La typologie des différents acteurs et leur importance relative, en dehors de l'Etat, est la suivante :

Tableau 9 : Typologie des acteurs et leur importance relative

ACTEURS OU METIERS SIGNIFICATIFS		ESTIMATION DU NOMBRE	SOURCES, REMARQUES OU JUSTIFICATION
Groupements d'exploitants forestiers		44	Dpif: 44 étaient en activités en 2011 contre 41 en 2012
Industriels agréés en qualité d'exploitants forestiers		53	Dpif: 53 étaient en activités en 2011 contre 51 en 2012
Sociétés civiles en partenariat		27	elles exploitent des périmètres. Dpif: 27 en 2011 contre 19 en 2012
Ecole disposant d'un périmètre forestier		1	Dpif 2012
Scies mobiles agréées		3	Dpif 2011 - Sodefor
Industries de transformation agréées par le MINEF	En activité	101	Dpif 2012: chaque année, la DPIF réactualise ces données en fonction des demandes d'installation et de fonctionnement d'usines. Des usines supposées définitivement fermées peuvent rouvrir.
	en fermeture temporaire	12	
	en fermeture définitive?	33	
	nouvelles pas ouverte	16	
	Emplois directs	38 000	estimation avec les données du collège du secteur privé et de la DPIF
	Emplois indirects	60 800	emplois indirects = emplois directs * 1,6 selon les tendances (archives)
Exportateurs agréés		71	Dpif 2012
Corps de métiers liés à la CNMCI	Emplois directs	35 000	à l'issue de plusieurs croisements de données de certaines villes (Soubré, Daloa, Gagnoa, Divo) et de statistiques de l'INS sur la population ivoirienne (environ 22,4 millions en 2013), nous avons globalement trouvé qu'il y a environ 1 métier de l'artisan de la filière bois pour environ 650 habitants (1 métier / 650 hbts)
	Emplois indirects	70 000	chaque artisan crée en moyenne 2 emplois indirects (apprentis, chargeurs, transporteurs par pousse-pousse, etc.)
Marchands de bois brute et/ou usiné (localistes, vendeurs et revendeurs de bois) + aides		3 700	à l'issue de plusieurs croisements de données de certaines villes (Yamoussoukro, Abidjan et Bouaké) et de statistiques de l'INS sur la population ivoirienne (environ 22,4 millions en 2013), nous avons globalement trouvé qu'il y a environ 1 marchand de bois pour environ 6000 habitants (1 métier / 6000 hbts)
Total estimation minimale des emplois directs et indirects tributaires du secteur bois selon les chiffres du tableau ci-dessus =		207500	

7.3 De la cartographie de la filière bois et de ses flux

Le couvert forestier ivoirien est constitué du domaine forestier rural (80%) et du domaine permanent (20%) de l'Etat composé des forêts classées, des parcs nationaux et réserves. Il est passé de 12 millions d'ha en 1960 à 2,802 millions ha en 2007, soit une perte de plus de 75% en moins d'un demi-siècle. La dégradation des forêts (environ 300 000 hectares/année) se poursuit à un rythme inquiétant du fait, notamment (i) de l'exploitation abusive des ressources forestières à des fins de production de bois d'œuvre, de bois de chauffe et de charbon de bois ; (ii) de l'agriculture extensive et l'élevage itinérant ; (iii) des déclassements inappropriés et des infiltrations clandestines dans les forêts classées, parcs nationaux et réserves ; (iv) de la chute du reboisement ; (v) de l'urbanisation galopante non maîtrisée ; (vi) des feux de brousse et (vii) de la pression démographique. Et bientôt, de l'exploitation minière à grande échelle.

La réforme de l'exploitation forestière en 1994 (décret n°94-368 du 1^{er} juillet 1994, portant modification du décret n°66-421 du 15 septembre 1966) a consacré la création de 384 Périmètres d'Exploitations Forestières (PEF), d'une superficie totale d'environ **14 136 867 hectares**, la suppression de l'exportation des bois en grumes provenant des forêts naturelles, l'interdiction de l'exploitation forestière au-dessus du 8^{ème} parallèle et la professionnalisation de la filière bois.

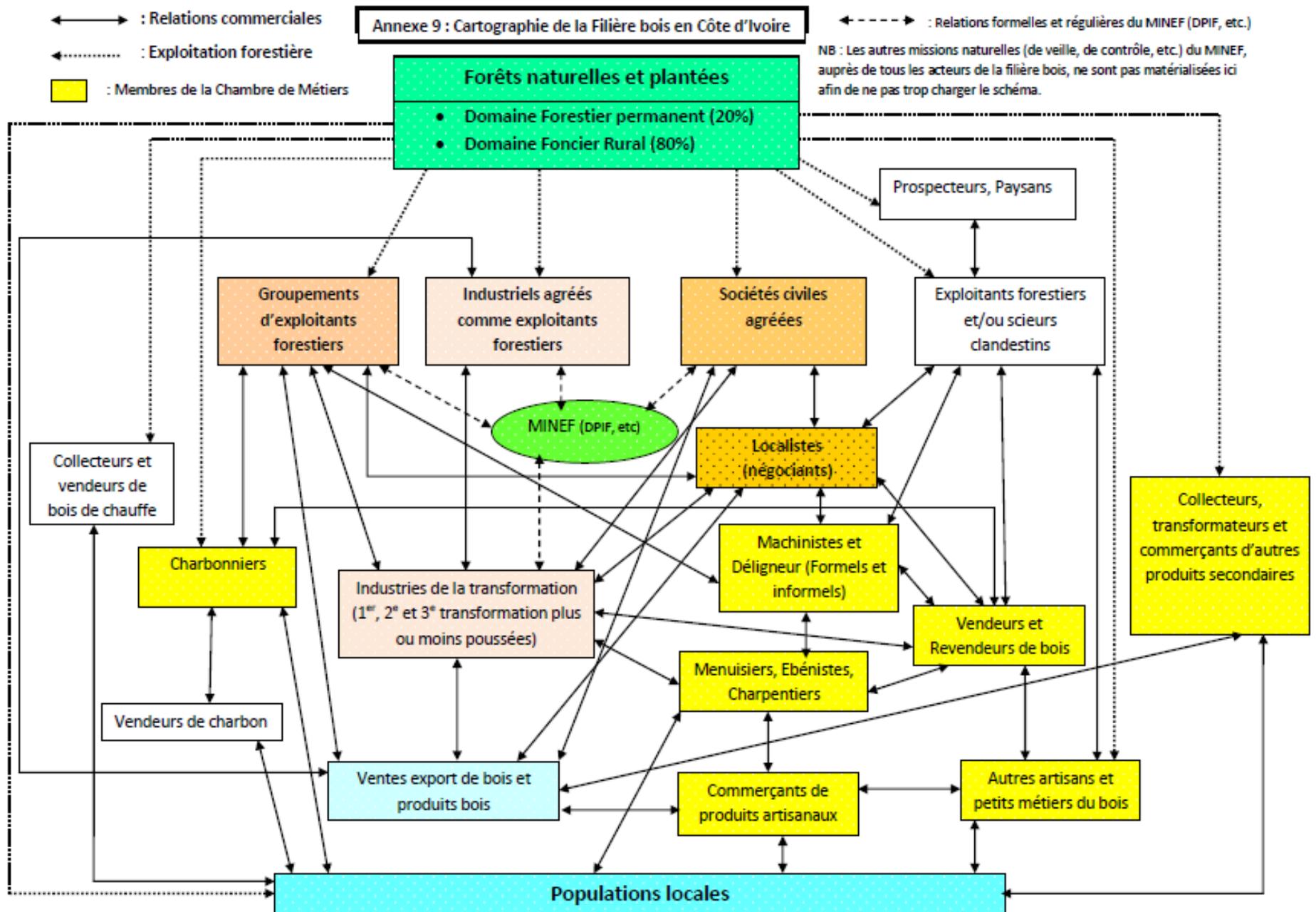
Les nombreux acteurs opérant dans la filière entretiennent des relations diverses, légales et illégales, dont les principales sont :

- Des relations hiérarchiques et administratives avec le MINEF et ses démembrements ;
- Des relations liées à l'exploitation forestière pour les approvisionnements en matières premières ;
- Des relations commerciales diverses.

La cartographie de la filière bois peut être schématisée comme suit :



Atelier à Daloa



- **Hypothèses et données d'analyse pour certaines évaluations financières liées aux différents flux**

La synthèse de la lecture des études, des publications et de documents divers, liés à l'industrie forestière, de Button (1989), de la DCGTX (1990), Aristide Dadié (2005), informations DPIF+SODEFOR (2008), Me Kouamé Martial (2009), Oualou Kollou (DPIF 2010), PND (2012-2015) nous a permis d'avoir les informations suivantes :

- En Côte d'Ivoire, l'activité du bois est extravertie. Ainsi 90%, au minimum, des produits de l'industrie forestière était destiné à l'extérieur et 10% allait sur le marché local. Malgré la baisse de la production globale, cette tendance est encore en vigueur ;
 - Environ 77,5% de l'énergie utilisée par les ménages proviennent des combustibles ligneux. Selon des études, cette tendance se poursuivra encore jusqu'en 2015, au moins ;
 - De 1989 à 2010, le chiffre d'affaire globale généré par les activités (formelles et informelles) liées à l'industrie forestière peut se décomposer selon les tendances moyennes suivantes qui se poursuivent encore :
 - 57% pour les secteurs industriel et artisanal dont :
 - 51,3% pour l'exportation
 - 05,7% pour le marché local
 - 28% pour le charbon de bois
 - 15% pour le bois de chauffe
 - En 2011, le chiffre d'affaire moyen annuel, **à l'export**, du bois et des produits était de l'ordre de **97,078 milliards de francs CFA (148 millions d'euros)** pour **359 274 tonnes** de produits (grumes et produits bois) exportés (Douanes ivoiriennes).
- **Estimation du chiffre d'affaire moyen généré par toute la filière bois, en 2011 :**

Au vu de tout ce qui précède, nous pouvons estimer le chiffre d'affaire globale annuel de la filière (secteurs formel et informel) à **189,23 milliards de FCFA (environ 288,5 millions d'euros)** pour un volume de matières premières estimé à **1 068 000 m³** (environ **832 500 m³** de grume + **230 000 m³** de bois pour le charbon et **5 500 m³** de bois de chauffe). Ce chiffre est un minima car, suite à une évaluation liée aux produits transformés et exportés en 2010, les ventes locales (marché domestique) n'ont représentées que **3%** de la production nationale. Ce qui favorise l'exploitation clandestine des ressources forestières.

• **Principaux flux de la filière bois.**

Tableau 10 : Principaux flux de la filière bois

DESIGNATION	ANNEE 2011	ANNEE 2012	REMARQUES
Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF) : attribués / en activité	378 / 310	383 / 334	384 PEF existants
Groupements d'Exploitants Forestiers :En activité / PEF attribués / PEF en activité	44 / 71 / 57	41 / 65 / 47	
Industriels agréés en qualité d'exploitants forestiers : En activité / PEF attribués / PEF en activité	53 / 246 / 226	51 / 275 / 261	
Sociétés civiles en partenariat :En activité / PEF attribués / PEF en activité	27 / 60 / 26	19 / 43 / 25	
Ecole : En activité / PEF attribué / PEF en activité	1 / 1 / 1	1 / 1 / 1	
Demandes d'agrément d'E.F. / Accordées / Refusées ou en cours	12 / 7 / 5	12 / 11 / 1	E.F. = exploitants forestiers
Demandes d'attribution de PEF / Accordées / Non satisfaites	65 / 41 / 24	31 / 24 / 07	
Abandons de PEF en cours d'année	6	4	
Nombre de scies mobiles agréées	3		SODEFOR
Demandes d'agrément d'installation et fonctionnement d'usine : Demandes / Accordées / Refusées ou en cours	12 / 3 / 9	27 / 21 / 6	
Nombre d'industries de transformation agréées	147	162	
Nombre d'usines agréées en activité	83	101	
Capacité totale nominale installée des usines de transformation	2 570 100 m ³	3 041 500 m ³	
Grumes sorties des PEF et forêts classées	832 361 m ³	1 382 618 m ³	
Nombre de billes exploitées	140 220	269 912	
Volumes de billes exploitées	630 159 m ³	1 176 976 m ³	
Volume de grumes transformées	768 426 m ³	1 256 900 m ³	Stocks pris en compte
Produits de la 1 ^{ère} transformation dans les usines	389 6345 m ³	646 725 m ³	Sciage+Déroutage+Tranchage
Taux moyen de charge des usines	30,92%	41,32%	Trop faible
Rendement moyen de la 1 ^{ère} transformation	49,04%	51,45%	Matériel vétuste en partie
Volume de 2 ^{ème} transformation	84 308 m ³	119 920 m ³	Contre plaqué, moulure, etc.
Autorisations d'exploitation délivrées pour les produits secondaires	497	594	Environ 25 produits
Nombre de carnets délivrés pour la circulation des produits secondaires	14 677	29 879	
Nombre d'exportateurs agréés	66	71	
Volumes exportés (tous produits confondus)	326 085 m ³		Sur 10 mois
Exportation de bois grumes en valeur (en millions de FCFA)	12 793		Douanes, 113338 tonnes
Exportation de produits bois en valeur (en millions de FCFA)	84 285		Douanes, 245 936 tonnes
Estimation du chiffre d'affaire global de la filière (en millions de FCFA)	189 236		Estimation suivant les hypothèses
Estimation du chiffre d'affaire des produits secondaires (en millions de FCFA)	81 371		

Source DPIF, en l'absence de remarques particulières

Tableau 11 : Volumes de grumes transformés par région forestière, en 2012 (Source DPIF)

Région forestière	Nombre d'usines	Capacité installée	Volume de grumes transformé	Taux d'utilisation de la capacité
Abidjan	34	1 043 000	474 793,78	45,52%
Man	19	384 000	222 619,52	57,97%
San-Pedro	14	377 000	159 821,06	42,39%
Gagnoa	9	373 000	143 321,13	38,42%
Daloa	8	455 000	129 590,08	28,48%
Abengourou	9	245 500	104 140,20	42,42%
Bouaké	1	38 000	9 281,568	24,43%
Yamoussoukro	4	82 000	9 075,525	11,07%
Bondoukou	1	24 000	3 652,45	15,22%
Séguéla	1	20 000	604,441	3,02%
Total	100	3 041 500	1 256 899,75	41,32%

Tableau 12 : Principaux produits secondaires en 2011 et 2012 (Source DPIF)

Nature du Produit	2011		2012	
	Nbre de permis	Production	Nbre de permis	Production
RESIDUS DE SCIAGE	105	75150 m ³	117	77542 m ³
CHARBON DE BOIS	191	40 158, 590 t	241	70 532.52 t
HUILE DE PALME	117	4 280 800 l	124	8 115 000 l
BAMBOU DE CHINE	11	1 500 t	12	5400 t
BOIS DE CHAUFFE	12	5605 m ³	14	29 149 m ³
CURE DENTS	2	800 000 m ³	4	
FEUILLES DE BAHIA	6	700 000 m ³	3	
FEUILLES DE THAUMATOCOCCUS	3	13 t	3	30 t
FRUITS DE THAUMATOCOCCUS	4	7,4 t	9	10 t
TAM TAM	2	100 000 m ³	1	
FEUILLES DE JONC	4	90 m ³	6	
CHARBON DE COQUES DE COCO	3	15 m ³	3	
MIEL	2	17,142 m ³	5	
BALAIS	4	40 000 m ³	4	
OBJETS D'ART	1	20 000 m ³	0	
EVENTAILS	2	17 000 m ³	0	
MORTIERS	2	60 000 m ³	3	
FEUILLES DE DESMODIUM	1	21 t	2	109 t
PILONS	1	30 000 m ³	3	
FRUITS DE KARITE	5	30 000 m ³	10	
PLANTES MEDECINALES	2	4 000 m ³	3	
GRAINES DE GRIFFONIA	2		0	
RONIERS	0		2	
ROTINS	2		2	
HUILE DE COPRAH	0		1	
TRANSFORMATION DES RESIDUS	8		11	
TOTAL	497		594	

7.4 De l'estimation du taux d'absorption du marché domestique par le secteur formel

Le chiffre d'affaire de **189,236 milliards de FCFA** pour l'année 2011, issue des données douanières et des estimations, se décompose comme suit :

- Environ **107,86 milliards de FCFA** générés dans la légalité (secteur formel), dont :
 - 97,078 milliards de FCFA à l'export, et
 - 10,078 milliards de FCFA de produits bois vendus sur le marché domestique ;
- Environ **81,376 milliards de FCFA** de produits bois vendus sur le marché domestique et générés, à plus de 95%, par le secteur informel. Les produits bois concernés ici sont issus de l'exploitation forestière de produits secondaires fortement représentés par le charbon de bois et le bois de chauffe qui demeurent encore les sources d'énergie d'environ 80% des ménages.

De ce fait, si l'ensemble du bois produit (matière première) doit être conforme à une législation garantissant une exploitation durable des forêts sur le territoire national, et sous réserve des mesures éventuelles à prendre (recommandations), les 81,376 milliards de FCFA devront être absorbés par le secteur formel. Ce qui induira une augmentation du chiffre d'affaire dudit secteur formel de : $(81,376 / 97,078) * 100 = 75,4\%$. L'Etat ivoirien pourra aussi engranger des revenus supplémentaires.

Le nouveau chiffre d'affaire du secteur formel sera alors de **107,86 + 81,376 = 189,236** milliards de FCFA.

Nous en déduisons donc que le taux d'absorption du marché domestique par le secteur formel sera de l'ordre de 75%.



Dépôt, Bouaké
41

7.5 De l'estimation du nombre de ménages directement et indirectement tributaire de ce secteur

Au vu du tableau 9 ci-dessus, les ménages, directement et indirectement tributaires de la filière bois, sont estimés au nombre de **207 500**.

Par ailleurs, selon le Plan national de Développement (2012-2015), un ménage avait une taille moyenne de 5,8 personnes en 1998. Du fait de la crise que le pays a vécu, nous pouvons estimer qu'un ménage a présentement une taille moyenne minimale de 8 personnes en charge.

La population cible liée aux **207 500 ménages** représente donc : $207500 * 8 = 1\ 660\ 000$ personnes.



Revendeur, Yamoussoukro

7.6 Des recommandations d'atténuation de l'impact socio-économique d'un renforcement des contrôles de légalité.

Les principales recommandations, prenant en compte les problèmes identifiés, les suggestions et les propositions de solutions des acteurs rencontrés de la filière, ci-dessus cités, sont les suivantes :

Tableau 13 : Principales recommandations

LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS		OBJECTIF PRINCIPAL
1	Mettre en place un programme national de formation et de renforcement des capacités des acteurs pour l'optimisation des activités de la filière bois et la valorisation des sous-produits	Avoir une filière productive, rentable et compétitive au niveau mondial
2	Effectuer des études urgentes pour l'élaboration de structures de coûts liées aux types d'entreprises, et pour l'optimisation de la fiscalité et de la parafiscalité de la filière bois	Adapter la fiscalité et la parafiscalité aux exigences d'une bonne gestion par ratios
3	Former, encadrer et soutenir la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire à l'exercice de ses responsabilités, vis à vis de ses membres, et à la maîtrise de l'environnement socio-économique de la filière bois. Ce, sur une durée de trois années avec des obligations de résultats	Professionnaliser les activités des nombreux petits acteurs économiques qui constituent le maillon faible de la chaîne de valeur bois
4	Proposer au Gouvernement de faire légiférer pour l'arrêt des déboisements liés aux activités agricoles, et pour la valorisation efficiente des superficies emblavées et des jachères (agriculture intensive). Ce, pour au moins 20 années.	Résoudre les ambiguïtés lors de l'application des textes liés au foncier rural et ceux du code forestier, tout en privilégiant l'agriculture intensive à travers l'optimisation des superficies déjà emblavés et les jachères
5	Mettre en place un important programme national de responsabilité sociétale, de vulgarisation et de sensibilisation pour la protection du patrimoine forestier et le reboisement, impliquant tous les acteurs de la filière et toutes les couches (enfants, autorités coutumières, etc.) de la population. Nb: programme, 1 habitant = X arbres. Exemple: Adzopé	Mettre la notion de la "Gestion durable du patrimoine forestier" au rang de priorité nationale
6	Elaborer un nouveau code forestier plus pragmatique et prenant en compte les exigences d'une gestion durable du patrimoine forestier, de l'environnement, du développement des activités agricoles et minières	Adapter le code forestier aux nouvelles exigences liées à une gestion durable du patrimoine forestier
7	Mettre en place un fonds de garantie et un programme national pour la promotion de l'intégration des activités, la modernisation de l'outil de production et le développement des niveaux de transformation dans la filière bois	Moderniser le matériel de production pour une augmentation efficiente du rendement de transformation du bois
8	Elaboration, vulgarisation et mise en œuvre, par l'interprofession sous la conduite des Eaux et Forêts, des conditions à remplir pour l'exercice légal de chaque corps de métier de la filière bois et des métiers associés	Légaliser les corps de métiers et améliorer la bonne gouvernance de la filière bois
9	Créer trois à cinq centres régionaux de formation et de renforcement des capacités pour les métiers du bois, et disposant chacun, si nécessaire, d'une scierie bien équipée	Professionnaliser et pérenniser les métiers du bois
10	Associer les populations, via leurs chefs, et l'autorité locale (sous-préfet) à la délivrance des Périmètres d'Exploitation Forestière, dans leur zone géographique	Réduire les conflits sociaux et d'intérêts

7.7 De la compréhension des acteurs de la filière sur le processus FLEGT

Evaluation de la pertinence des rencontres effectuées :

225 personnes, à travers des échantillonnages de participants dans les 13 localités visitées, ont rempli un questionnaire anonyme d'évaluation.

Il ressort de la synthèse des fiches d'évaluation que **88%** des acteurs estiment avoir compris le processus FLEGT.



Dépôt, Bouaké

8 CONCLUSION

Les perspectives de la filière bois, en particulier celles du marché domestique du bois et des produits bois, resteront très inquiétantes s'il n'y a pas un vrai programme national de redynamisation et d'optimisation de toutes les activités liés à la filière bois.

Pour ce faire, il faudra :

- Une volonté très affirmé du Gouvernement de résoudre, de manière pragmatique, les problèmes liés à l'environnement sociologique, à l'agriculture et au cadre politico-légal ;
- Une remise en cause de l'Administration forestière afin de privilégier les bonnes pratiques citoyennes liées à la gestion de la chaine de valeur de la filière bois ;
- Une culture des vertus de la productivité, de la rentabilité et de la citoyenneté, de la part des opérateurs économiques de la filière bois ;
- Une amélioration de la contribution de la société civile et des partenaires au développement à la bonne gouvernance de la filière bois.

9 BIBLIOGRAPHIE

- GIZ, Dr Detlev Böttcher, Hans-Joachim Gante, juillet 2012 : la Gestion de l'intégrité à la GIZ,
- Aristide Cyrille DADIE, DEA PTCI Economie 2005, Université de Cocody Abidjan : Analyse des déterminants de la demande globale d'une ressource énergétique par les ménages - le cas du gaz butane en Côte d'Ivoire
- Site internet du Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, 2013 : Note introductive du FLEGT en Côte d'Ivoire
- Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire, janvier 2013 : Projet d'identification des artisans de Côte d'Ivoire
- Irad – Cifor, Yaoundé – Cameroun, 2006, Mathurin Tchatat - Ousseynou Ndoye : Étude des produits forestiers non ligneux d'Afrique centrale : réalités et perspectives
- François VERDEAUX, non daté : La filière bois à travers ses âges : une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne
- Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, août 2006 – Abidjan : Rapport national de l'atelier sur les directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires en Côte d'Ivoire, du 24 au 28 juillet 2006
- Communauté Portuaire de San Pedro (Côte d'Ivoire), 2010 : Répertoire des acteurs de la place portuaire
- MINEF, ME Kouamé Martial – Consultant national, juin 2009 : Promotion du commerce intra-africain du bois et des produits ligneux (Rapport Côte d'Ivoire)
- Côte d'Ivoire, Impôts : Annexe fiscale a l'ordonnance n° 2011 – 480 du 28 décembre 2011 portant budget de l'état pour la gestion 2012
- Côte d'Ivoire, Impôts, Direction régional des impôts d'Agboville : Répertoire général des contribuables – Année 2011
- MINEF Côte d'Ivoire, octobre 2013 : Communication du Ministre lors du pré atelier du 23 au 26/10/2013
- Côte d'Ivoire – Plan Nationale de Développement (PND 2012-2015) : Tome 2, pages 90 et 91
- Africonseil, 19 mai 2010 : Côte d'Ivoire – comment le secteur bois a été sinistré

- MINEF Côte d'Ivoire – SIESIA 2012– www.eauxetforets.gouv.ci:
 - Bilan activité 2004-2010 : Vente locale par district
 - Fiche projet dpif 4 – légalité du bois
 - Fiche projet dpif 2 – redynamisation de l'industrie forestière
 - Bilans activité 1ère transformation district 2006 à 2010
 - Bilan activité 2^{ème} transformation essence, 2004-2010
- MINEF Côte d'Ivoire, direction de la production et des industries forestières (dpif) : Bilan annuel d'activités 2011
- MINEF Côte d'Ivoire, direction de la production et des industries forestières (dpif) : Bilan annuel d'activités 2012
- Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI), octobre 2013 : Nombre d'Artisans inscrits par CRM et par Branche d'activités
- CNMCI, Procès-verbal de la Réunion pour l'examen de l'agrément forestier institué par l'arrêté n° 00624/MINEF/DGEF/DPIF portant identification de l'origine légale et traçabilité de produits forestiers commercialisés en Côte d'Ivoire en date du 24 novembre 2011
- Douanes ivoiriennes : Commerce extérieur de la côte d'ivoire : principaux produits à l'exportation 1996 – 2011
- INS Côte d'Ivoire : Population de la cote d'ivoire par région, par milieu de résidence et selon le sexe, de 1998 à 2009.

Publié par le programme Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
BP 7172 Abidjan 01
Riviera Golf
Côte d'Ivoire

T + 225 22 43 43 92 / 22 43 72 75
F + 225 22 43 43 95
E info@giz.de
I www.giz.de